

DEMANDE DE CERTIFICAT D'ARPEMENTAGE



En vertu de l'article 37 du Règlement sur les aliénations minières et les baux miniers RM 64/92

DÉCLARATION

Avis est donné que :

Je soussigné, (Demandeur)

Adresse

Ville Province Code postal

Nom de la personne-ressource

N° de téléphone N° de télécopieur

déclare que : demeurant au (Titulaire)

Adresse

Ville Province Code postal N° de téléphone
N° de télécopieur

est le titulaire de : (Énumérer les claims ou les baux miniers)

Si le titulaire n'est pas un résident du Manitoba, il est nécessaire de fournir le nom et l'adresse d'un représentant résident.

Représentant résident Adresse

Ville Province du **MANITOBA** Code postal

N° de téléphone N° de télécopieur

Le périmètre des terrains susmentionnés a été arpenté et le directeur des levés a approuvé le plan d'arpentage sous le numéro

REMARQUES :

- Toute fausse déclaration contenue dans le présent document constitue une infraction en vertu de la Loi sur les mines et les minéraux.**
- Si cette demande est signée par un représentant, un document attestant ses pouvoirs doit être remis au registraire.**

(Date)

_____ (Demandeur/s)

Prière de déposer les demandes au bureau du registre minier :

WINNIPEG
1395, avenue Ellice
Unité 360
Winnipeg (Manitoba)
R3G 3P2
Téléphone : 204 945-6527
Télécopieur : 204 948-2578

FLIN FLON
Immeuble Barrow
143, rue Main, bureau 201
Flin Flon (Manitoba)
R8A 1K2
Téléphone : 204 687-1630
Télécopieur : 204 687-1634

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Un avis de demande de certificat d'arpentage et une copie du plan d'arpentage ont été affichés au bureau du Registraire de l'exploitation minière à Winnipeg :

Le _____ jour de _____ , _____